

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

CERTIFICAT

relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes
habiles à voter (état d'urgence sanitaire)

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 586-2020 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 780 000 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne.

Je, soussignée, Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chertsey, certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 86;


QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19;

QUE le nombre de demandes faites est de 32;

JE DÉCLARE :

QU' un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Chertsey, ce 14^e jour d'août 2020.


Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière